

Contre la précarité universitaire : appel des titulaires aux titulaires (AECSP - 7 février 2020)

L'Association des Enseignant·es Chercheur·es en Science Politique (AECSP) réunie le vendredi 7 février réaffirme fermement son opposition à la réforme des retraites et au projet de loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR). Cette nouvelle offensive néolibérale creusera davantage les inégalités et aggravera la précarité d'ores et déjà inacceptable dans de très nombreux secteurs professionnels.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les précaires de toutes catégories (enseignant·es, chercheur·es, personnels techniques et administratifs) sont les premier·es touché·es par les réformes imposées depuis plus de dix ans, et subissent de plein fouet les effets de la déstructuration du statut de fonctionnaire.

L'AECSP invite l'ensemble des collègues à se mobiliser en utilisant tous les moyens à leur disposition. En tant que titulaires, les garanties statutaires dont nous disposons nous confèrent une responsabilité particulière. Pourtant, dans la plupart des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, ce sont des non-titulaires qui sont le fer-de-lance de la mobilisation. Il nous revient d'être à la hauteur des enjeux qu'ils et elles soulèvent, afin de leur garantir des conditions de travail décentes et pour en finir avec la précarité structurelle.

Nous appelons donc nos collègues titulaires à :

- Faire grève à partir du 5 mars pour que l'Université et la recherche s'arrêtent, en accord avec la motion adoptée par la Coordination nationale des facs et labos en lutte : <https://universiteouverte.org/2020/02/02/motion-coord-1-2-fevrier/>
- Créer et/ou abonder des caisses de grève dédiées aux précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Exiger l'ouverture de postes de titulaires à la hauteur des besoins d'encadrement.
- Réduire drastiquement le recours aux vacations et refuser de recourir aux contrats LRU.
- Exiger la signature d'un contrat avant le début des cours et la mensualisation de la rémunération.
- Lutter contre le travail gratuit en s'assurant que l'ensemble des activités associées à l'enseignement sont rémunérées (surveillances, corrections, etc.).
- S'abstenir de confier des missions de recherche ou d'administration disproportionnées par rapport au montant et/ou la durée de rémunération, et s'opposer aux pratiques abusives en la matière.

- Donner les moyens aux étudiant·es de se mobiliser en pratiquant la grève des enseignements ou, à défaut, en ne comptabilisant pas les absences en cours.
- Veiller à ce que nos actions n'engendrent pas de surcharge d'activité pour les personnels techniques et administratifs, qu'ils ou elles soient ou non mobilisé·es.

- Protéger les doctorant·es et docteur·es mobilisé·es contre toute forme de pression hiérarchique, y compris en suspendant les comités de thèse pendant la durée du mouvement social pour les doctorant·es qui le demandent.
- S'engager à soutenir, accompagner et défendre celles et ceux qui sont victimes de harcèlement sexuel ou moral dans nos institutions, les périodes de mobilisation rendant particulièrement vulnérables à ce type d'infractions.

Le bureau de l'AECS